

message d'intérêt public s'inspire des conseils des membres des collectivités, y compris des jeunes et des sages. Il s'adresse aux jeunes et aux autres habitantes et habitants du Nord.

Comment diffuser le message dans votre collectivité?

Ce message d'intérêt public est conçu pour être diffusé par les stations de radio communautaires afin de sensibiliser les gens aux effets et aux risques de la marijuana au volant. En plus de la radio, le message peut être diffusé dans les écoles par le système de sonorisation. On peut aussi l'utiliser pour amorcer un débat avec des jeunes dans une salle de classe ou un centre jeunesse. Vous trouverez diverses ressources sur le site Web de la campagne Le pot au volant,

www.potauvolant.cpha.ca :

- un Guide de discussion (à l'intention des adultes qui veulent susciter un débat avec des adolescents à propos du pot au volant),
- une Foire aux questions (pour éclairer le débat),
- 10 questions (un document à distribuer aux adolescents pour lancer le débat),
- Des réponses aux 10 questions (un document à distribuer aux adolescents pour les encourager à parler et à écouter).

Ces ressources sont également disponibles en écriture syllabique inuktitute et en anglais sur le même site Web.

Texte du message sur le pot au volant (172 mots)

(à diffuser à la radio communautaire et régionale ou pour amorcer une discussion)

« Certaines drogues ont un effet sur les aptitudes de conduite. La marijuana (ou le pot) en est une. Sous l'effet de la marijuana, un conducteur peut être trop concentré sur certaines choses et ne pas remarquer, par exemple, quelqu'un qui traverse la voie ou une motoneige qui surgit de nulle part. Si vous fumez de l'herbe et que vous prenez les commandes d'une motoneige, d'un Honda ou peut-être d'une voiture ou d'un camion, vous courez un plus grand risque d'être blessé ou de blesser quelqu'un de votre collectivité.

« Consommer et conduire une motoneige ou un Honda à l'extérieur de la ville ou sur le territoire, c'est risqué aussi. Quand vous conduisez gelé, vous ne remarquerez pas toujours la glace trop mince pour votre motoneige, ou le rocher ou le monticule de neige qui pourrait faire verser votre Honda. Que vous soyez dans votre collectivité ou sur le territoire, conduire en état d'ivresse n'a pas de bon sens. Conduire gelé non plus. Pour en savoir davantage, visitez le site www.potauvolant.cpha.ca. »